

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JANVIER 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Michel Morin.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 9 et 16 décembre 2015.
- Le certificat confirmant que le règlement d'emprunt numéro **650** (prévoyant le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée dans le secteur du « Carrefour des fleurs » et prévoyant un emprunt au montant de 184 250 \$) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le rapport annuel 2014 des huit (8) commissions permanentes.

RÉSOLUTION NO : 01-01-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 02-01-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (01-01-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (02-01-2016);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2015 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (03-01-2016);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Demande au ministère de la sécurité publique – hydroglisseur (04-01-2016);
- 4.2 Adoption du règlement numéro 3901-1 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (05-01-2016) ;
- 4.3 Avis de motion – règlement (#644) décrétant la reconstruction d'un trottoir sur le boulevard Laurier (06-01-2016);
- 4.4 Avis de motion – règlement (#527-1) modifiant le règlement numéro 527 décrétant des travaux d'infrastructures dans le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir » afin d'exclure trois (3) lots des bassins de taxation « B » et « C » qui ne sont pas bénéficiaires de ces travaux (07-01-2016) ;
- 4.5 Avis de motion – règlement (#419-1) modifiant le règlement numéro 419 concernant la circulation des camions et des véhicules outils afin d'autoriser la circulation des camions et véhicules outils sur la montée des Pionniers (08-01-2016) ;
- 4.6 Adoption de soumission – contrôle de la population animale (09-01-2016) ;

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Certificat du trésorier - dépenses incompressibles pour l'année 2016 (10-01-2016);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagements paysagers sur le boulevard Lucille-Teasdale (11-01-2016);
- 6.2 Adoption de soumission - travaux d'élagage et d'abattage d'arbres (12-01-2016);

- 6.3 Adoption de soumission – services professionnels d'ingénierie pour l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne (13-01-2016);
- 6.4 Résiliation des contrats pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les trois secteurs de la ville (14-01-2016) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (15-01-2016) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (16-01-2016);
- 7.3 Adoption de soumission – services professionnels pour la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (17-01-2016);
- 7.4 Appui auprès de la CPTAQ – aliénation du lot 3 969 901 du cadastre du Québec situé le long de l'avenue Claude-Léveillée (18-01-2016);
- 7.5 Refus d'appui auprès de la CPTAQ – aliénation d'une partie du lot 1 889 746 du cadastre du Québec – rue des Pétunias (19-01-2016);
- 7.6 Demande à la MRC Les Moulins – modification au schéma d'aménagement afin d'autoriser les activités d'extraction visant la mise en culture des sols au sein des aires d'affectations agricoles (20-01-2016);
- 7.7 Demande à la MRC Les Moulins – modification au schéma d'aménagement afin d'autoriser dans son aire d'affectation industrielle l'immeuble du Multiglaze Lachenaie (21-01-2016);
- 7.8 Qualification finale de la proposition de la firme « Gestion immobilière SSKF s.e.n.c. » pour l'ancien site du théâtre du Vieux-Terrebonne (22-01-2016);
- 7.9 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 2915, rue Johanne (23-01-2016) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation - versement de subvention - organismes du milieu (24-01-2016);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (25-01-2016);
- 8.3 Autorisation – versement de subvention aux organismes – octrois directs et dépenses locatives – budget 2016 (26-01-2016);
- 8.4 Autorisation – versement de subventions dans le cadre des programmes municipaux de soutien aux artistes et aux regroupements d'artistes et d'acquisition d'œuvres d'art (27-01-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation - imposition de suspension sans solde – dossiers SC-191115-MAR et SC-101215-MAR – Direction du loisir et vie communautaire (28-01-2016);

- 9.2 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier BLE-041115-YF – Direction de l’entretien du territoire (29-01-2016);
- 9.3 Adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines – abolition du poste de « secrétaire au service des relations professionnelles, de la gestion des invalidités et santé et sécurité » et création du poste de « technicien en ressources humaines » (30-01-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (31-01-2016);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Résolution contre la relocalisation de l’aéroport de Mascouche à Terrebonne (32-01-2016);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 8 février 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (33-01-2016)

RÉSOLUTION NO : 03-01-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2015 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 04-01-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE demande soit faite au ministère de la Sécurité publique d’envoyer l’hydroglisseur, en temps opportun, sur la rivière des Mille-Iles à Terrebonne, dans le secteur Lachenaie, afin d’éviter la formation d’embâcles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 05-01-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de :

- corriger l'article 1.2.9 concernant la définition du Vieux-Terrebonne;
- remplacer le terme « périmètre » par « secteur » à l'article 4.1 et d'y joindre un plan;
- décréter la pose d'enseignes interdisant le stationnement des motocyclettes et cyclomoteurs dans certaines rues du Vieux-Terrebonne;
- modifier l'annexe L-1;
- prévoir pour le secteur Alta Vista, phase 2 du projet Urbanova, du stationnement en tout temps de l'année, de manière alternative, de chaque côté de la rue,

soit adopté sous le numéro 3901-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 06-01-2016

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 644) décrétant le démantèlement et la reconstruction d'un trottoir sur le boulevard Laurier et prévoyant un emprunt au montant de 349 350\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 07-01-2016

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 527-1) modifiant le règlement numéro 527 décrétant des travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir » et le réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois, et ce, afin d'exclure certains lots des bassins de taxation « B » et « C ».

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 08-01-2016

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 419-1) modifiant le règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 09-01-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrôle de la population animale avec une (1) option de renouvellement (SA15-1005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 octobre 2015 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 novembre 2015 à 11 h 01, à savoir :

Auberge Zen Refuge inc. (OSBL) 528 885,00\$ t.t.c.
corrigé non conforme

Le Berger Blanc inc. 542 107,13\$ t.t.c.
corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Auberge Zen Refuge inc. (OSBL) a été jugée non conforme en raison de son expérience jugée insuffisante par rapport aux exigences demandées dans le cahier des charges spécifiques du devis, notamment concernant la vente de licences ainsi que les interventions pour l'application de la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Berger Blanc inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 décembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 459 900\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 décembre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1532-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LE BERGER BLANC INC.**, datée du 17 novembre 2015, pour le contrôle de la population animale, et ce, pour un contrat d'une durée de vingt-trois (23) mois, soit du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2017, avec une (1) option de renouvellement, le tout pour un montant de 471 500\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0023 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 10-01-2016

ATTENDU le certificat du trésorier à la fin de la présente résolution;

**Il est proposé par Nathalie Bellavance
appuyé par Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'année 2016, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération	69 431 100 \$
Contributions de l'employeur	18 840 900 \$
Frais financiers	44 835 400 \$
Quote-part RAIM	7 507 000 \$
Achat d'eau Repentigny	663 900 \$
Enlèvement et disposition des ordures, collecte sélective, collecte verte et RDD	8 246 100 \$
Budget de recherche et de soutien conseil	179 900 \$
Déneigement chemins	7 449 400 \$
Déneigement patinoires	455 700 \$
Frais de déplacements et de repas	186 200 \$
Frais de poste	168 300 \$
Communications téléphoniques et radiophoniques	917 400 \$
Avis publics journaux	198 300 \$
Services juridiques	518 000 \$
Frais de vérification	80 500 \$
Honoraires rôle d'évaluation	578 700 \$
Transport des dépôts	21 700 \$
Analyse d'eau	44 500 \$
S.A.A.Q.	138 300 \$
Contrôle des insectes piqueurs	812 200 \$
Assurances	728 500 \$
Immatriculation	170 600 \$
Mutations	15 000 \$
Contrôle de la population animale	17 300 \$
Fourrière municipale	295 700 \$
Cotisations et abonnements	249 500 \$
Entente C.S.D.M. (location de plateaux)	461 500 \$

Location de glace	2 173 200 \$
Loyers	597 600 \$
Contrats de services T.I.	1 122 200 \$
Essence, diesel, gaz naturel	1 437 500 \$
Achat de livres, journaux et périodiques	567 200 \$
Électricité	2 418 300 \$
C.L.D.	516 900 \$
M.R.C. Administration et transport	11 737 700 \$
A.M.T.	1 183 100 \$
S.O.D.I.L.	8 000 \$
SODECT	1 921 900 \$
GPAT	1 039 100 \$
Institut de police	165 900 \$
Quote-part assainissement	1 987 300 \$
Terrebonne/Mascouche	
Complexe aquatique honoraires de gestion	1 265 100 \$ 2 065 100 \$
Contribution CMM	
Contribution financière Fondation CSSSSL	100 000 \$
Subvention équipements complexes sportifs	<u>11 500 \$</u>
Total des dépenses incompressibles	<u>193 529 200 \$</u>

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-0001 émis par la trésorière, soit est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 11-01-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

Suivant la recommandation CE-2015-1554-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagements paysagers sur le boulevard Lucille-Teasdale, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi.

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, ing., directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;

- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou Mme Catherine Dutil, chef du service aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire.

QUE les sept (7) critères prévus à la grille d'évaluation soient établis comme suit :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	20
4	Qualification et expérience de l'architecte de paysage	10
5	Qualification et expérience de la firme d'architecture de paysage	10
6	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	10
7	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	15

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 12-01-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9070) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 décembre 2015 à 11 h 01, à savoir :

Novafor inc.	105 805,74\$ t.t.c.
3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel Service d'Arbres)	112 985,93\$ t.t.c.
Émondage et Abattage Dionne inc.	121 602,44\$ t.t.c.
Arbo-Design inc.	126 889,86\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Novafor inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 décembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 86 697\$ (t.t.c.) en date du 28 août 2015 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 janvier 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-39-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NOVAFOR INC.**, datée du 14 décembre 2015, pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 92 025\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0010 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 13-01-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne (SA15-9086) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
CIMA+	9,94	141 131,81\$ t.t.c.
BHP Conseils	7,78	181 660,50\$ t.t.c.
Synthèse Consultants inc.	--	--
Tétra Tech	--	--
Beaudoin Hurens	--	--

ATTENDU QUE les firmes Synthèse Consultants inc., Tétra Tech et Beaudoin Hurens ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 103 477,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 janvier 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA+;

ATTENDU la recommandation CE-2016-40-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CIMA+** pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 122 750\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 636.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0012 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 14-01-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

Suivant la recommandation CE-2016-43-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne résilie, à compter du 18 janvier 2016, le contrat intervenu avec les sociétés Frontières Jardins et Epar Horticulture inc. (Entretien Pierre Richer inc.) pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les trois (3) secteurs de la Ville de Terrebonne, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, et ce, dans le but d'inclure l'arrosage des arbres et de remodeler les secteurs d'entretien dans un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 15-01-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2015;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 16 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. D15-2348 / 3205, rue Jean / Isabelle Lamothe / lots 2 919 869 et 3 694 365

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet de subdivision (largeurs et superficie de lots) :

- la réduction de la largeur du lot A projeté à 6,10 mètres;
- la réduction de la largeur du lot B projeté à 12,19 mètres ainsi que de la superficie à 1 836,4 mètres carrés;
- la réduction de la largeur du lot C projeté à 9,19 mètres,

alors que la grille des usages et des normes 8262-72 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 25 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 2 000 mètres carrés, et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une seule entrée charretière soit aménagée et gérée par servitude de passage, afin de permettre d'accéder à la résidence existante du 3209, rue Jean ainsi qu'à celles projetées en arrière lot.

2. D15-2342 / 4025, rue Jonathan / Jean-Pierre Séguin / lot 2 922 239

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet de subdivision (superficie de lot), la réduction de la superficie minimale de deux lots résidentiels projetés (A et B) à respectivement 1 350,1 et 1 650 mètres carrés, alors que la grille des usages et des normes de la zone 8162-18 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 16-01-2016

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2015 et adopte la recommandation de PIIA suivante:

- 1. D15-2330 Projet d'agrandissement commercial IGA Extra
675-677, boulevard des Seigneurs / lots
2 440 713, 2 916 656 et 2 440 718
9103-3522 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement commercial selon le plan réalisé par Neuf Architectes, le tout identifié « Annexe D15-2330 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un écran de paysagement soit réalisé parallèlement à la ligne de lot bordant la voie de service de façon à masquer la vue sur les conteneurs à déchets depuis le boulevard des Seigneurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 17-01-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (SA15-7003);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 novembre 2015;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
WSP Canada inc.	6,97	224 201,25\$ t.t.c.
Aecom	6,70	229 720,05\$ t.t.c.
Cima +	5,92	256 270,08\$ t.t.c.
Englobe Corp.	--	--
Horizon Multiresource inc.	--	--
Trame-Verte	--	--
Groupe Hémisphères inc.	--	--
Biodiversité conseil inc.	--	--
Les Consultants S.M. inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Englobe Corp., Horizon Multiressource inc., Trame-Verte, Groupe Hémisphères inc., Biodiversité conseil inc. et Les Consultants S.M. inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une autre personne que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 250 000\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 janvier 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme WSP Canada inc.

ATTENDU la recommandation CE-2016-50-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme **WSP CANADA INC.** pour les services professionnels pour la réalisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, pour un montant de 195 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 647.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 647 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 18-01-2016

ATTENDU la demande d'appui de Belisle Lafleur Notaires inc. pour l'aliénation du lot 3 696 901 du cadastre du Québec, peu propice à l'agriculture, afin de l'adosser à une propriété commerciale, sans pour autant l'utiliser à un usage commercial (avenue Claude-Léveillé);

ATTENDU la recommandation CE-2016-10-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande de la firme Belisle Lafleur Notaires inc. formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet de permettre l'aliénation pour vente du lot 3 696 901 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,35 hectare.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 19-01-2016

ATTENDU la demande de la société Paysagiste Beauchamp et Fils inc. ayant pour objectif d'aliéner une portion du lot non cadastrée en vue de l'adosser à une propriété commerciale qui n'en fera pas usage;

ATTENDU la présence sur la ligne de lot projetée d'un ruisseau verbalisé formant obstacle à l'agriculture;

ATTENDU QUE le demandeur projette l'aménagement d'une bande de protection riveraine, tel que prescrit;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée (non cadastrée) fait partie intrinsèque d'un vaste domaine agricole consolidé;

ATTENDU QUE le détachement et la vente d'une parcelle de ce terrain tel que sollicité sont potentiellement préjudiciables, à moyen terme, au maintien de l'intégrité du domaine agricole;

ATTENDU la recommandation CE-2016-11-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne n'appuie pas la demande de la société Paysagiste Beauchamp et Fils inc. formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet de permettre l'aliénation pour vente d'une partie du lot 1 889 746 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,17 hectare, tel que représenté au plan produit par le Groupe Meunier inc., arpenteurs-géomètres, daté du 28 avril 2015, minute 23762, rue des Pétunias, le tout considérant qu'un appui irait à l'encontre de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et, à cet effet, le préambule fait partie de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 20-01-2016

ATTENDU deux (2) demandes d'autorisation à des fins autres que l'agriculture visant des travaux de restauration des sols déposées par la Sablière Jean Villeneuve, la Ferme Belvaches et la Ferme Caribou, sur le chemin du Curé-Barrette;

ATTENDU QUE cette démarche est prévue dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le renouvellement des autorisations à l'égard de la restauration des sols aux fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les usages prescrits dans les zones agricoles visées, en effet l'usage « sablière » n'est pas un usage principal autorisé;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement autorise les sablières uniquement dans les aires d'affectation contraignantes et non dans les aires agricoles;

ATTENDU la recommandation CE-2016-7-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE soit accepté le principe suivant : que pour optimiser le rendement agricole, que des actions visant à extraire le sable soient autorisées pour une période déterminée.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le schéma d'aménagement afin d'autoriser les activités d'extraction visant la mise en culture du sol au sein des aires d'affectations agricoles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 21-01-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

Suivant la recommandation CE-2016-8-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016, que le conseil municipal demande à la MRC Les Moulins de modifier son schéma d'aménagement révisé afin de permettre de plein droit les activités exercées au complexe Multiglance Lachenaie dans son aire d'affectation industrielle (rue Nationale).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 22-01-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

Suivant la recommandation CE-2015-1561-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la qualification finale de la proposition de la firme « Gestion immobilière SSKF s.e.n.c. » (projet B) pour l'ancien site du théâtre du Vieux-Terrebonne, à l'appui d'une démarche d'accompagnement de la Ville de Terrebonne, en regard de différents objets de détail visant l'optimisation du projet.

QUE la firme « Gestion immobilière SSKF s.e.n.c. » s'engage à déposer les plans et devis techniques (architecture, mécanique, électricité, structure et génie civil) en vue d'une validation finale, et ce, à l'appui des garanties financières de réalisation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 23-01-2016

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 14 octobre 2015, en vertu du règlement numéro 449, la démolition partielle de l'immeuble situé au 2915, rue Johanne;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 2 500\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P15-1487), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 22 décembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition partielle de l'immeuble situé au 2915, rue Johanne, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 24-01-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité d'analyse concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 2 décembre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1569-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Centre de ressources pour Hommes du Sud de Lanaudière Cuisine collective pour hommes	500,00
Café de rue de Terrebonne On se met en forme !	500,00
Centre de FAM des Moulins Rénovation et rafraîchissement de l'organisme	7 430,00
Nage synchronisée coralline Programme d'entraînement à sec	341,00
Les Créations Bliz-Arts Achat de haut-parleurs portables	441,50
Association des orchestres de jeunes du Québec Festival des orchestres de jeunes du Québec	1 000,00
La Rose Bleue Spectacle de Chorale	225,00

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0571 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 25-01-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 18 janvier 2016 au 17 janvier 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Nom de l'organisme	Groupe
GRUPE PLEIN AIR TERREBONNE	A
ASSOCIATION DE SOCCER DE BOIS-DES-FILION	B
CLUB DE SOCCER TERREBONNE	B
NAGE SYNCHRONISÉE CORALLINE REPENTIGNY-LANAUDIÈRE	B
ALBATROS 14 LANAUDIÈRE	D
CLUB AMICAL DE BALLON VOLANT DE LA PLAINE	G
CLUB ASTRONOMIE DES MOULINS	G
LIGUE DE BADMINTON DE LACHENAIE	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 26-01-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2016-52-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Octrois directs	
Maison des jeunes Terrebonne soutien au fonctionnement	91 225 mensuel/12 versements
Lachenaie Action Jeunesse soutien au fonctionnement	45 612 mensuel/12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie journée familiale de pêche	2 500 1 versement
Comités de quartier George VI soutien au fonctionnement (1 300\$) fête de quartier (7 500\$)	8 800 1 versement
Comités de loisirs Familles au Sommet soutien au fonctionnement (1 300\$) fête de quartier (7 500\$)	8 800 1 versement
Chevaliers de Colomb de La Plaine Fête nationale (<i>protocole d'entente</i>)	28 500 2 versements
Gala du Griffon d'or soutien au fonctionnement	30 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA achat de billets (<i>protocole d'entente</i>)	15 000 1 versement
Société d'histoire de la région de Terrebonne maison d'histoire (<i>protocole d'entente</i>)	26 958 1 versement

Organismes	\$
SODECT fête nationale (110 000\$) grand concert (60 000\$) subvention complémentaire (135 000\$)	305 000 2 versements
Cité GénérAction 55+ (protocole d'entente) soutien au fonctionnement (protocole d'entente)	303 000 12 versements
Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France (protocole d'entente) utilisation de l'église et du stationnement	10 000 1 versement
AMINATE Soutien au fonctionnement	30 000 1 versement
Octrois directs – programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis	
Comité d'aide aux Lachenois (protocole d'entente) soutien aux opérations (26 559\$) vérification des états financiers (4 000\$)	30 559 2 versements
Les Œuvres de Galilée (protocole d'entente) soutien aux opérations (17 558\$) vérification des états financiers (4 000\$)	21 558 2 versements
Comité d'aide aux Plinois (protocole d'entente) soutien aux opérations (17 558\$) vérification des états financiers (4 000\$)	21 558 2 versements
SEDAI T.S.S. (protocole d'entente) soutien aux opérations (17 558\$) allocation clientèle (6 362\$) (7 953 personnes X ,80\$) vérification des états financiers (4 000\$)	27 920 2 versements
Dépenses locatives	
Comité d'aide aux Lachenois (protocole d'entente) local sur Grande Allée	36 148 Mensuel / 12 versements
Pavillon de l'Harmonie (protocole d'entente) loyer Popote roulante La Plaine	13 818 1 versement
Club de boxe l'Impérium soutien à la location des locaux	19 909 Mensuel / 12 versements
Chevaliers de Colomb de Terrebonne subvention prêt du local (protocole d'entente)	14 400 1 versement
Les Œuvres de Galilée (protocole d'entente) Soutien à la location des locaux	77 436 Mensuel / 12 versements

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0014 révisé émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds des postes budgétaires numéros 1-02-790-00-966, 1-02-710-00-910 et 1-02-790-00-965.

QUE le transfert budgétaire numéro 2016-0015 soumis par la trésorière au montant de 135 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-966 (aide aux organismes), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 27-01-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant le « Programme d'utilisation des installations à des fins d'activités culturelles » et de quatre (4) nouveaux programmes de soutien financier destinés aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, aux collectifs d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et aux entreprises culturelles de Terrebonne ainsi que le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 17 novembre 2015 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-51-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

ARTISTE	PROJET	MONTANT
Programme de soutien à la création		
Julie Levac	<i>We're in Heaven</i> Enregistrement d'un album des grands classiques de la chanson	5 000\$
Théâtre les Ventrebleus	<i>Gloucester</i> Création de la 8 ^e pièce de théâtre de la compagnie (coproduction)	10 000\$
Stéphanie Lageux et Jonathan L'Écuyer	<i>LabOreiller</i> Application Web interactive et ludique	10 000\$
Olivier Lamarre	<i>Plonger dans l'inconnu</i> Dix (10) œuvres d'art graphique	4 200\$
Philippe Boucher (FIL)	<i>Filestudio</i> Enregistrement de six (6) nouvelles pièces musicales	4 850\$
Programme de soutien à la promotion		
Simon Lacas	<i>Lancement promotionnel Chanson « Jupiter »</i> Réalisation d'un vidéoclip	5 000\$
Programme d'acquisition		
Chantal Lapier	<i>Achat de l'œuvre</i> J'serai jamais ta blonde	1 200\$
Total		40 250\$

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0013 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 28-01-2016

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-191115-MAR et de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-101215-MAR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU les recommandations CE-2015-1538-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015 et CE-2016-33-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-191115-MAR et de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier SC-101215-MAR à être déterminées par la Direction du loisir et vie communautaire

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 29-01-2016

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-041115-YF, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1539-REC du comité exécutif du 16 décembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLE-041115-YF.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 30-01-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-34-REC du comité exécutif du 13 janvier 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste de « secrétaire au service des relations professionnelles, de la gestion des invalidités et santé et sécurité » à la Direction des ressources humaines en date du 6 février 2016 et autorise la création du poste de « technicien en ressources humaines » à la Direction des ressources humaines.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 31-01-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2016-14-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Interdiction de stationnement sur le côté est de la rue des Pivoines.
- Interdiction de stationnement en tout temps dans la piste cyclable de la rue des Escoumins, entre la rue de la Portneuf et le chemin du Coteau, et interdiction de stationnement en tout temps dans la piste cyclable du chemin du Coteau, entre la rue des Escoumins et le croissant de la Source.
- Interdiction de stationnement aux abords du trottoir à l'arrière du 702, montée Masson (Cité GénérAction 55+) ainsi que dans l'entrée du stationnement.
- Marquage au sol, par hachures, sur le chemin des Anglais, à la sortie de la nouvelle Caisse populaire Desjardins.
- Autoriser le stationnement sur le côté ouest de la rue Bissonnette, entre les rues Philiat-Mathieu et Prime.

- Implantation d'une traverse piétonnière / vélos sur le boulevard des Migrateurs, à l'intersection de la rue du Bruant.
- Interdiction de stationnement dans la courbe située face au 421, rue de l'Île-de-Mai.
- Enlever les panneaux « stationnement 120 minutes » dans le stationnement du parc Saint-Sacrement.
- Interdiction de stationnement à l'intérieur de la courbe située face au 580, croissant du Dauphin.
- Interdiction de stationnement dans la courbe située face au 473 et au 477, rue de l'Île-de-Mai.
- Interdiction de stationnement du lundi au vendredi, de 7h à 17h, devant les conteneurs semi-enfouis situés face au 135, rue du Bruant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 32-01-2016

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Mascouche de mettre fin aux opérations de l'aéroport de Mascouche en reprenant possession des terrains lui appartenant pour créer un pôle de développement mixte (pôle multifonctionnel);

CONSIDÉRANT QU'un organisme à but non lucratif a été créé pour voir à la relocalisation de l'aéroport et des activités s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a déjà évoqué publiquement la possibilité de transférer les activités de l'aéroport sur une partie du site de l'ancien aéroport de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le site de Mirabel peut déjà compter sur des pistes de grande dimension, qu'elles sont entretenues et qu'elles se situent dans une zone éloignée des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne n'a jamais reçu de demande pour l'implantation d'un aérodrome sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'aucun projet d'aérodrome n'est prévu sur le territoire de la Ville de Terrebonne tant au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal qu'au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Terrebonne est assujéti au règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 140R2 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'une partie du territoire envisagé pour la relocalisation de l'aéroport est localisée dans le couvert forestier et, plus spécifiquement, dans des bois et corridors forestiers d'intérêts métropolitains, le tout tel qu'identifié au RCI 140R2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne travaille actuellement sur l'ajustement de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme afin de se conformer au règlement de modification 97-33R-2 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC et que la réglementation municipale se doit de respecter les dispositions de ce règlement, dont celle de protection du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a élaboré un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT la présence de cours d'eau et de milieux humides, dont des marécages, sur le territoire envisagé pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT QU'il aurait, selon certaines données, un ancien dépotoir sur une partie du territoire visé pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises, à l'insu de la Ville, pour évaluer la faisabilité d'un transfert des activités de l'aéroport de Mascouche à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le site envisagé à Terrebonne pour relocaliser l'aéroport de Mascouche se trouve à proximité de secteurs urbanisés;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur de Terrebonne a déjà subi, pendant de nombreuses années, les inconvénients des activités de l'aéroport de Mascouche, particulièrement en ce qui a trait aux nuisances sonores;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne exprime clairement son refus de tout projet d'aérodrome sur son territoire et qu'il transmette cette résolution au ministre des Transports du Canada, l'Honorable Marc Garneau.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Michel Boudrias, député de Terrebonne, Monsieur Luc Thériault, député de Montcalm, Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, député de l'Assomption, Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, Monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, Monsieur Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins, et Monsieur Éric Martel, président-directeur général de Hydro-Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 034-01-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
